

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 18° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

### FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MINISTRES ET DES TITULAIRES D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR – À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

Exercice financier : 2018-2019

Trimestre : janvier-février-mars 2019

Nom de la personne	Fonction	But ou objet du déplacement	Date de début du déplacement	Date de fin du déplacement	Ville ou municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents Montant	Autres frais inhérents Description	Accompagnatrice ou accompagnateur Nom et fonction	Accompagnatrice ou accompagnateur Total des frais <sup>1</sup>	Salon d'entretien	Service d'une ou d'un photographe	Service d'une ou d'un interprète	Rapport de mission
Christian Dubé	Ministre	Rencontre de travail	2019-03-07	2019-03-09	New York, États-Unis	775,27 \$	55,48 \$	756,44 \$	- \$	- \$	- \$	Marie-Ève Picard-Bédard	1 787,91 \$	- \$	- \$	- \$	-

Le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) assume les frais engagés par les membres du Conseil des ministres lors des déplacements officiels à l'étranger. Veuillez prendre note que certaines données peuvent être incomplètes, puisque le MRIF et le SCT n'ont pas encore reçu, à ce jour, toutes les dépenses devant être comptabilisées quant à ces déplacements.

1. Total des frais de transport, d'hébergement, de repas et des autres frais inhérents.